

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 juillet 2004

L'an deux mille quatre

le deux juillet à 19 H 30

le Conseil Municipal de la Ville de MOLSHEIM, étant assemblé

en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après

convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Laurent FURST

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres
qui se trouvent en fonctions :

29

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance :

24

Nombre des membres
présents ou représentés :

25

Etaient présents : M. SIMON J., Mmes PETER C., JEANPERT C., MM. WEBER J-M., MEHL F., DUBOIS J., Adjoint

Mme BERNHART E., M. LONDOT R., Mmes HUCK D., ZIMMERMANN M-L., HELLER D., DINGENS E., M. GRETHEN T., CHATTE V., Dr LANG D., Mme SCHMIDT F., Melle SITTER M., MM. MARCHINI P., GROSCH A., Mme DEBLOCK V., Melle BOEHMANN E., Mme WOLFF C., M. KROL A.,

Absent(s) étant excusé(s) : Me HITIER A., M. SABATIER P.,

Mmes GREMMEL B., DIETRICH L., Mme FERNANDEZ B.

Absent(s) non excusé(s) :

Procuration(s) : Me HITIER A. en faveur de M. FURST L.

N°091/4/2004

**DESIGNATION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS
SENATORIALES DU 26 SEPTEMBRE 2004**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et suivants et L 2541-2 et suivants ;

VU le décret N° 2004-556 du 17 juin 2004 portant convocation des Collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2004 portant convocation des collèges électoraux le 2 juillet 2004 pour la désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs ;

CONSIDERANT qu'aux termes de la Circulaire de Monsieur le Préfet du BAS-RHIN en date du 23 juin 2004, il appartient au Conseil Municipal de MOLSHEIM de désigner 8 délégués suppléants en application de l'article L 286 du Code Electoral ;

APRES AVOIR constitué le Bureau de Vote, conformément aux dispositions de l'article R 133 du Code Electoral, de Madame BERNHART Evelyne, M. MEHL Fernand, et Mesdames BOEHMANN Edith et DEBLOCK Valérie en leur qualité respective de Conseillers Municipaux les plus âgés et les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin ;

APRES AVOIR désigné comme secrétaire Madame Chantal JEANPERT ;

AYANT ENTENDU Monsieur le Président qui a donné lecture :

1. des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des sénateurs ;
2. du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 26 septembre 2004 dans le Département ;

3. de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

APRES que le Bureau de Vote ait constaté le dépôt d'une liste unique de suppléants intitulée « Liste d'Entente », comportant huit candidats avec indication de leur nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats conformément à l'article R 137 du Code Electoral ;

PROCEDE à l'élection des suppléants ;

ELECTION DES SUPPLEANTS

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection de huit suppléants, sans débats, aux scrutin secret et à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 20 H. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	25

Le quotient électoral, par la division du nombre de suppléants à élire, soit huit, par le nombre total des suffrages exprimés est de : 0,333

A obtenu :

La « Liste d'Entente »	25	voix
------------------------------	----	------

Les sièges sont attribués à chaque liste comme suit :

8 sièges de suppléants à la liste dénommée « Liste d'Entente ».

PROCLAME élus, dans chacune des listes auxquelles des mandats de suppléants ont été attribués dans l'ordre de présentation :

M. Pascal DUMOULIN né le 22/01/1963 à STRASBOURG qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 8 rue de l'Hôpital à MOLSHEIM.

M. René WIRIG né le 05/04/1953 à IPPLING (57) qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 9 rue des Capucins à MOLSHEIM.

M. Guy SALOMON né le 11/06/1960 à MOLSHEIM qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 1 rue de Saverne à MOLSHEIM.

Mme Marielle KOUZMIN née le 10/07/1966 à BEGLES (33) qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 3 rue du Gal Streicher à MOLSHEIM

Mme Geneviève BERNHART née le 07/12/1950 à MOLSHEIM qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 33 rue des Romains à MOLSHEIM.

M. Hervé URWEILLER né le 15/03/1957 à STRASBOURG qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 11 rue du Poitou à MOLSHEIM.

M. Alain KLINGENFUS né le 15/02/1959 à STRASBOURG qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 19 rue des Aubépines à MOLSHEIM.

M. Christophe GROSJEAN né le 29/10/1965 à STRASBOURG qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 1 rue du Mal Foch à MOLSHEIM.

CONSIDERANT qu'une liste unique et complète, dénommée « Liste d'Entente », a été élue ;

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX, délégués de droit, **désignent**, en qualité de leur suppléant, les candidats élus sur cette liste dans l'ordre de leur élection.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

NEANT.

La séance a été levée à 20 H 15.

Et ont signé les membres présents :

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du Bureau,

Les Membres du Conseil Municipal,